Commune de

Longvilliers

(Yvelines)

Élaboration du plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 13 avril 1981
1re révision approuvée le 5 juin 1985
2e révision prescrite le 6 mai 1992
2e révision approuvée le 3 février 1995

Plu prescrit le 10 novembre 2010, arrêté le 5 juin 2015, approuvé le 3 juin 2016

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 3 juin 2016 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Longvilliers

Le maire,
Marc Allès

Annexes sanitaires

Notice technique

Date :	Phase :		
18 mai 2016	**Approbation**		**6.1**

Mairie de **Longvilliers**, 4 rue de Rochefort, 78730 Longvilliers
Tél : 01 30 41 33 96, mairie.longvilliers@wanadoo.fr
Agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage, 2, rue des Côtes 28000 Chartres

1 – Alimentation en eau potable

Gestion :

L'alimentation en eau potable de la commune de Longvilliers est répartie de la manière suivante :
- Le Bourg et les hameaux de La Bâte, Le Petit Plessis, Reculet, Morsang, Le Grand Plessis et Saint Fargeau sont alimentés en eau potable par le SIAEP d'Ablis.
- Le Bouc Etourdi est alimenté en eau potable par la commune de Longvilliers.

Le gestionnaire de la distribution d'eau est :
- pour Le Bourg et les hameaux de La Bâte, Le Petit Plessis, Reculet, Morsang, Le Grand Plessis et Saint Fargeau : la régie directe (SIAEP d'Ablis)
- pour le hameau de Bouc-Étourdi : la Générale des eaux Sud Essonne : Véolia

Le **SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) d'Ablis**
4, route d'Auneau - 78660 Ablis
Tel : 01 30 88 07 50
Le SIAEP a été créé en 1935 par le regroupement de 15 communes avec pour mission principale la production, le stockage et la distribution d'eau potable sur le périmètre de ses communes. Aujourd'hui, il couvre 19 communes, sur 3 départements et dessert environ 20 000 habitants répartis sur une grande superficie. Le Syndicat est une collectivité territoriale en régie directe, il est doté du personnel technique et administratif qui lui permet de gérer entièrement et en permanence la distribution de l'eau potable.

Captage :

L'eau distribuée provient en majeure partie de la nappe d'eau souterraine.
- **Forage** :
La commune de Longvilliers est alimentée à partir du forage situé sur la commune de Rochefort-en-Yvelines à un débit de 70 m^3/h via le réservoir de 500 m^3 de Rochefort.
Le hameau de Bouc Étourdi est alimenté par une eau provenant du forage de Longvilliers F1.
Il existe deux captages sur la commune de Longvilliers : le captage Longvilliers F1 propriété de Dourdan et le captage Longvilliers F2 qui n'est plus utilisé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine depuis 2007.
- **Qualité de l'eau** : voir le rapport d'analyse ci-après
- **Périmètre(s) de protection de captag**e : le périmètre de protection du captage de Rochefort déborde sur le territoire communal (servitudes d'utilité publique AS1).

Il existe une connexion avec les installations de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour compléter éventuellement la demande en eau.
L'ensemble des communes du SIAEP d'Ablis est interconnecté avec les syndicats voisins de Cernay-la-Ville et de Rambouillet et d'Angervilliers.
Pour le SIAEP d'Ablis la consommation moyenne était en 2006 de 150 m^3/an et par abonné. (d'après le rapport du schéma directeur de l'eau sur le bassin versant de la Haute Vallée de la Rémarde, décembre 2007)

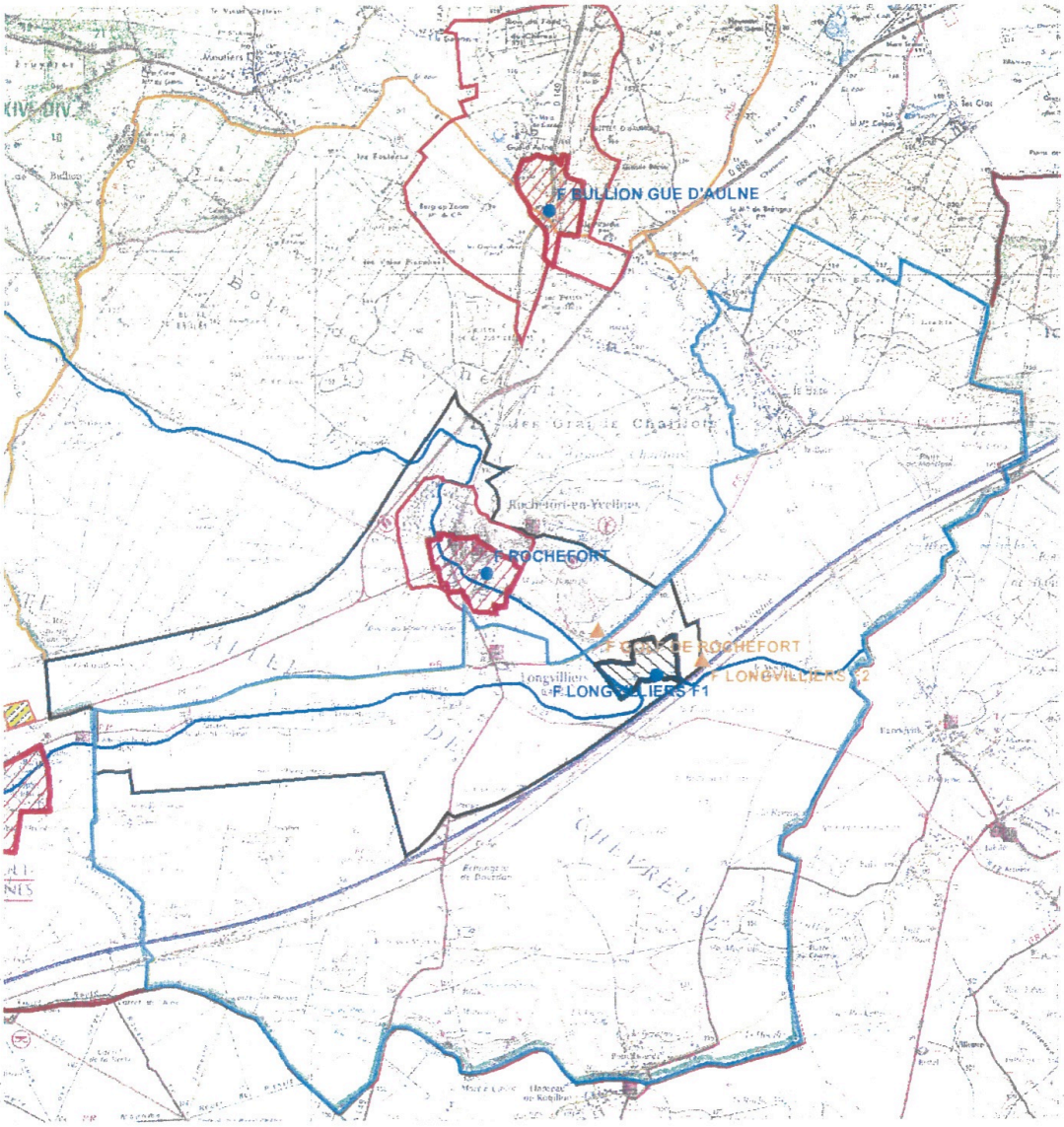
Réseau :

Les travaux réalisés par le SIAEP Ablis sont :
- en 2010 reprise de 39 branchements en plomb sur La Bâte (Longvilliers)
- en 2011 pose d'une canalisation et d'un réducteur de pression pour l'interconnexion Longvilliers - La Bâte.
- en 2012 : Renforcement du réseau existant sur les communes de Longvilliers (La Bâte)

Délégation Territoriale des Yvelines
Service Santé-Environnement

Département des Yvelines

Commune de Longvilliers



Captages

- Adduction eau publique
- Privé
- Alimentaire
- Eau conditionnée
- Réalimentation de la nappe
- Projet
- Abandonné
- Autre usage
- Captage Hors 78

Périmètres de protection Rapprochée
- Avec D.U.P.
- En projet

Périmètres de protection Eloignée
- Avec D.U.P.
- En projet

- Usine d'eau potable
- Prise d'eau
- Rivières
- Acqueduc de l'Avre
- Communes
- Département

Echelle : 1:35 897

N

Imprimé le 20 mai 2010

Fond de carte © IGN

Agence Régionale de Santé Île-de-France

n° 349b

édité le 14/05/2013

Qualité de l'eau distribuée à LONGVILLIERS

Synthèse de l'année 2012

Origine de l'eau

Eaux souterraines. L'unité de distribution est alimentée par le forage de Rochefort. La gestion est assurée par le Syndicat des Eaux d'Ablis

Quartiers

ROCHEFORT EN YVELINES

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 5 échantillons d'eau prélevés en production et de 7 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Limite de qualité : Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE.
TOUS LES PRELEVEMENTS SONT CONFORMES.

Nombre de prélèvements : 7

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 11 mg/L Maximum : 13 mg/L
Nombre de prélèvements : 5

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

EAU CALCAIRE
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 31 °f Maximum : 33 °f
Nombre de prélèvements : 5

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT DES TRACES DE FLUOR
Aucune valeur n'a été supérieure à 0,1 mg/L.

Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse
Nombre de prélèvements : 2

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C (conforme) , NC0, NC1 ou NC2

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L

Maximum : 0,04 µg/L (déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 2

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2012 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur http.www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale des Yvelines
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 – Télécopie : 01 39 49 46 10

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

Lutte contre le saturnisme infantile

Conditions de réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (Articles L.1334-5 à L.1334-10 du Code de la Santé Publique

- Un **constat de risque d'exposition au plomb** (CREP) présente un repérage des revêtements contenant du plomb et, le cas échéant, dresse un relevé sommaire des facteurs de dégradation du bâti. Est annexée à ce constat une notice d'information dont le contenu est précisé par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction. *(Article L.1334-5 du CSP).*

- Un CREP doit être réalisé lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949, dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation. (Article L.1334-6 du CSP).

- Ce CREP doit être annexé à tout nouveau contrat de location d'un immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation construit avant le 1er janvier 1949, et ce depuis le 12 août 2008.(Article L.1334-7 du CSP).

- Depuis le 12 août 2008, toutes les parties à usage commun d'un immeuble collectif affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1er janvier 1949, devront avoir fait l'objet d'un constat de risque d'exposition au plomb (Article L1334-8).

- Si le CREP met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par la réglementation, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale. (Article L1334-9).

2 – Assainissement des eaux usées

Généralités :

Un zonage d'assainissement a été réalisé dans le cadre de l'étude du schéma directeur de l'eau sur le bassin versant de la Haute Vallée de la Rémarde, par le bureau d'études Poyry en décembre 2007 et a fait l'objet d'une enquête publique du 5 janvier au 5 février 2009.

Assainissement collectif

Traitement des eaux usées :

Station d'épuration de Longvilliers et Rochefort : mise en service en 1992
Capacité : 1500 équivalent-habitants
Filière de traitement : boues activées.
Type d'exploitation : régie directe par la commune. Les communes de Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers ont constitué un syndicat intercommunal d'assainissement (SIA) pour les eaux usées traitées en commun et qui concerne tout le flux polluant issu de Rochefort-en-Yvelines et la partie du bourg de la commune de Longvilliers.
Réseaux en amont de la station : 50% de réseau unitaire, 50% de réseau séparatif
Exutoire : la Rabette
Projets : rénovation et extension de la station

Station d'épuration de la Bâte : mise en service en 1986
Capacité : 200 équivalent-habitants
Filière de traitement : boues activées.
Type d'exploitation : prestation de service par la Société AQUALTER
Réseaux en amont de la station : 100% de réseau séparatif
Exutoire : la Gloriette
Projets : déplacement et reconstruction de la station

Station d'épuration du Petit Plessis : transformation pour le raccordement de Reculet ;
Capacité : 200 équivalent-habitants
Filière de traitement : boues activées.
Type d'exploitation : prestation de service par la Société AQUALTER
Réseaux en amont de la station : 100% de réseau séparatif
Exutoire : la Rémarde

Station d'épuration de Bouc Étourdi : station d'épuration de Dourdan
Capacité :
Filière de traitement :
Type d'exploitation :
Réseaux en amont de la station :
Exutoire :

Il n'y a pas de rejets industriels connectés aux stations d'épuration.
L'ensemble des stations du bassin versant de la Haute Vallée de la Rémarde se situe en zone sensible au phosphore (P) et au nitrate (NO3). Cette situation impose aux stations des normes de rejet plus strictes.

Il n'existe pas de réseau d'eaux pluviales.

Conclusions des derniers bilans 24 heures : voir copie du dernier bilan 24 heures réalisé par le Satese

Le service public de l'assainissement non collectif (Spanc) a été créé à l'échelle de la commune.

SYNTHESE DU MOIS DE NOVEMBRE 2011

Station d'épuration du "Petit-Plessis"

1. Résultats d'analyses Entrée station d'épuration :

Résultats (en mg/l)	Moyenne	Mini.	Maxi.
	Ternois	*Ternois*	*Ternois*
Demande Chimique en Oxygène (DCO) :	695	695	695
Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours (DBO5) :	-	-	-
Matières En Suspension (MES) :	467	467	467
Azote Global (NGL) :	92,3	92,3	92,3
Azote Kjeldahl (NTK) :	90,1	90,1	90,1
Phosphore total (Pt) :	6,95	6,95	6,95

2. Résultats d'analyses Sortie station d'épuration :

Résultats (en mg/l)	Moyenne	Mini.	Maxi.	Rendement	Norme de rejet	Norme de rendement
	Ternois	*Ternois*	*Ternois*			
Demande Chimique en Oxygène (DCO) :	17,2	16,9	17,4	97 %	**-**	**>60 %**
Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours (DBO5) :	-	-	-	-	**35**	**>60 %**
Matières En Suspension (MES) :	5	5	5	99 %	**-**	**>50 %**
Azote Global (NGL) :	13,0	12,9	13,1	86 %	**-**	**-**
Azote Kjeldahl (NTK) :	9,9	9,9	9,9	89 %	**-**	**-**
Phosphore total (Pt) :	4,14	3,95	4,32	40 %	**-**	**-**

3. Filière Boues :

	Mois en cours
Matières Sèches du bassin d'aération (g/l) :	3,5
Nombre de vidange du silo à boues :	0
Quantité de boues évacuées (m^3) :	-
Concentration des boues évacuées (g/l) :	-
Matières Sèches des boues évacuées (t)	-

4. Faits marquants :

Faits marquants
Jeudi 3 novembre, nous avons procédé à des prélèvements des effluents en sortie de station afin d'effectuer des analyses
Jeudi 17 novembre, nous avons procédé à des prélèvements des effluents en entrée et en sortie de station afin d'effectuer des analyses.

Station d'épuration de "La Bâte"

1. Résultats d'analyses Entrée station d'épuration :

Résultats (en mg/l)	Moyenne	Mini.	Maxi.
	Ternois	*Ternois*	*Ternois*
Demande Chimique en Oxygène (DCO) :	985	985	985
Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours (DBO5) :	-	-	-
Matières En Suspension (MES) :	367	367	367
Azote Global (NGL) :	123	123	123
Azote Kjeldahl (NTK) :	121,2	121,2	121,2
Phosphore total (Pt) :	9,01	9,01	9,01

2. Résultats d'analyses Sortie station d'épuration :

Résultats (en mg/l)	Moyenne	Mini.	Maxi.	Rendement	Norme de rejet	Norme de rendement
	Ternois	*Ternois*	*Ternois*			
Demande Chimique en Oxygène (DCO) :	76,3	67,3	85,3	92 %	**-**	**60%**
Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours (DBO5) :	-	-	-	-	**35**	**60%**
Matières En Suspension (MES) :	32,5	30	35	91 %	**-**	**50%**
Azote Global (NGL) :	57,4	52,3	62,4	53 %	**-**	**-**
Azote Kjeldahl (NTK) :	54,8	51,4	58,2	55 %	**-**	**-**
Phosphore total (Pt) :	2,76	2,27	3,25	69 %	**-**	**-**

3. Filière Boues :

	Mois en cours
Matières Sèches du bassin d'aération (g/l) :	0,9
Nombre de vidange du silo à boues :	0
Quantité de boues évacuées (m^3) :	-
Concentration des boues évacuées (g/l) :	-
Matières Sèches des boues évacuées (t)	-

4. Faits marquants :

Faits marquants
Jeudi 3 novembre, nous avons procédé à des prélèvements des effluents en sortie de station afin d'effectuer des analyses. Suite à une pluie importante, la station a été complètement lessivée, le taux de matière sèche dans le bassin d'aération n'est plus que de 0,3 g/l.
Mardi 8 novembre, la société A.V.D. a procédé au pompage des flottants du clarificateur .
Mardi 15 novembre, la pompe de recirculation a été débouchée.
Jeudi 17 novembre, nous avons procédé à des prélèvements des effluents en entrée et en sortie de station afin d'effectuer des analyses.
Lundi 28 novembre, la station était disjonctée au compteur général. La pompe de recirculation est hors service.

Réseau d'Assainissement

Faits marquants
Mardi 8 novembre, la société A.V.D. a procédé au curage du poste de Reculet.

Rédigé par Adrien Bertin

3 – Gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont organisés de la manière suivante :

- Mode de gestion :

  Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom) de la région de Rambouillet - 9, rue André-Ampère ZI du Pâtis -78515 Rambouillet
  www.sictomregionrambouillet.com

Le Sictom de la Région de Rambouillet est un syndicat mixte intercommunal créé le 4 juillet 1962. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes au 1er janvier 2013. La compétence "Ordures Ménagères" est passée aux communautés de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au Sictom de la Région de Rambouillet. Aujourd'hui, 39 communes ont intégré les 5 communautés de communes constituées à ce jour sur le territoire du Sictom de la Région de Rambouillet et 1 commune reste adhérente directement.

Longvilliers appartient à la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline qui regroupe 25 communes : La Boissière-École, Clairefontaine-en-Yvelines, Émancé, Gazeran, Gambaiseuil, Hermeray, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp et Vieille-Église-en-Yvelines, et les communes de Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Rochefort-en-Yvelines qui ont intégré cette communauté de communes au 1er juillet 2012, Auffargis et Saint-Léger-en-Yvelines au 1er avril 2013.

Organisation de la collecte.

Suite à une nouvelle consultation, la société Europe Service Dechets (ESD) a remporté les différents lots du marché de collecte et assure les prestations depuis le 1er mars 2013. Le nouveau contrat de 5 ans expirera le 28 février 2018.

La collecte en régie concerne les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

La collecte en régie concerne les encombrants et D3E sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

Collecte en porte à porte :

- Collecte en porte à porte des emballages-journaux-magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 4 semaines.
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toutes les semaines.

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif.

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères	22 943 tonnes	22 863 tonnes	22 936 tonnes	22 614 tonnes
Emballages	4 854 tonnes	4 885 tonnes	4 959 tonnes	4 855 tonnes
Verre	2 922 tonnes	2 837 tonnes	2 837 tonnes	2 757 tonnes
Déchets végétaux	727 tonnes	789 tonnes	851 tonnes	909 tonnes
TOTAL	**31 446 tonnes**	**31 374 tonnes**	**31 583 tonnes**	**31 135 tonnes**

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères	54 tonnes	52 tonnes	48 tonnes	48 tonnes
Emballages	162 tonnes	179 tonnes	170 tonnes	155 tonnes
Verre	362 tonnes	338 tonnes	323 tonnes	346 tonnes
Déchets végétaux	1 607 tonnes	1 569 tonnes	1828 tonnes	1 820 tonnes
TOTAL	**2 185 tonnes**	**2 138 tonnes**	**2369 tonnes**	**2 369 tonnes**

Traitement et valorisation des déchets

Le Sictom a transféré au **Sitreva** (Syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets) les compétences traitement, valorisation et transfert des déchets ainsi que l'exploitation des déchèteries. Ce Syndicat regroupe la compétence traitement et valorisation des déchets pour 4 Syndicats : le Sictom de Rambouillet, le Sictom du Hurepoix, le Sirmatcom de Maintenon et le Sictom d'Auneau. Sur le territoire du Sictom de la région de Rambouillet, il y a 6 déchèteries : Rambouillet, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles et Droue-sur-Drouette, soit 176 communes pour 267 964 habitants.

Pour assurer sa mission de service public, le Sitreva regroupe 115 agents en activité permettant d'assurer l'exploitation en régie de :

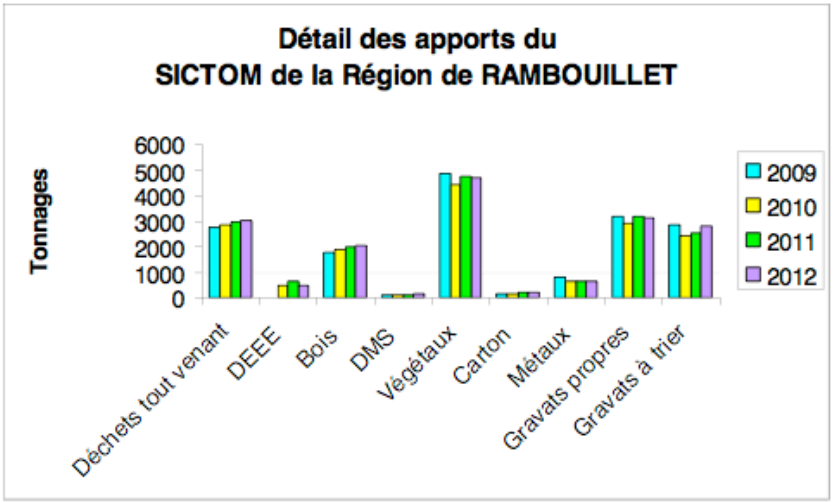
18 déchèteries
4 centres de transfert
1 plate forme de compostage

Il a donné en Délégation de Service Public :

Une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) d'une capacité nominale de 125 000 tonnes par an, à Ouarville (28)
Un centre de tri des emballages ménagers d'une capacité de 14 000 tonnes par an, à Rambouillet (78).
Un quai de transfert des emballages ménagers, à Ouarville.

17 221 tonnes ont été apportées dans ces déchèteries avec la répartition suivante :

	2009	2010	2011	2012
Déchets tout venant	2 738 tonnes	2 875 tonnes	2 963 tonnes	3 038 tonnes
DEEE		469 tonnes	626 tonnes	483 tonnes
Bois	1 777 tonnes	1 871 tonnes	2 013 tonnes	2 052 tonnes
DMS	118 tonnes	118 tonnes	125 tonnes	136 tonnes
Végétaux	4 853 tonnes	4 428 tonnes	4 735 tonnes	4 727 tonnes
Carton	173 tonnes	184 tonnes	209 tonnes	199 tonnes
Métaux	793 tonnes	656 tonnes	625 tonnes	651 tonnes
Gravats propres	3 169 tonnes	2 942 tonnes	3 204 tonnes	3 140 tonnes
Gravats à trier	2 878 tonnes	2 435 tonnes	2 561 tonnes	2 794 tonnes
TOTAL	**16 499 tonnes**	**15 978 tonnes**	**17 061 tonnes**	**17 221 tonnes**



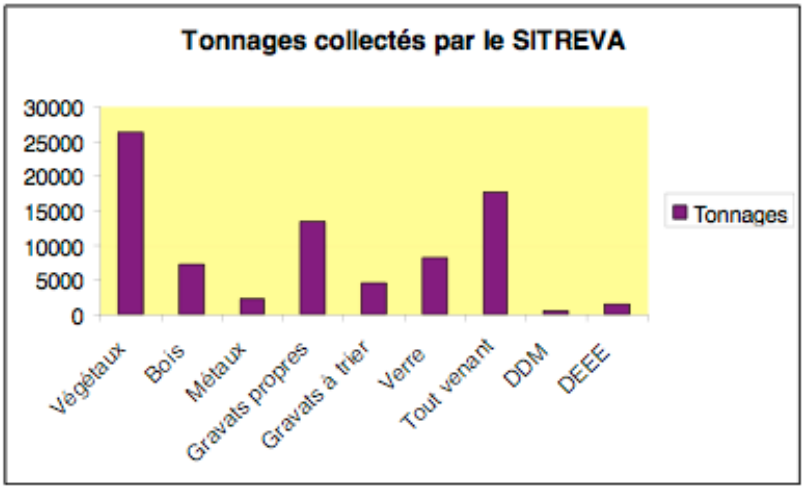
A l'échelle des 18 déchèteries du SITREVA, ce sont 58 600 tonnes de déchets qui ont été déposées pour 558 993 visites. Soit une baisse de 2 % par rapport à 2011.

Traitement et valorisation des déchets

Le Sictom de la Région de Rambouillet a délégué sa compétence "traitement" au **Sitreva**. Le dispositif de traitement et de valorisation des déchets est composé de plusieurs éléments :

- 3 centres de transferts : Rambouillet, Droue-sur-Drouette et Ouarville
- Une usine d'incinération située à Ouarville en Eure-et-Loir
- Un centre de traitement des mâchefers
- Un centre de tri situé ZA de Bel-Air à Rambouillet
- Un centre de regroupement des déchets issus des déchèteries en régie
- Une compostière en régie située à Ouarville

Le Sitreva a délégué à la société *Valoryele* la gestion de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique et le centre de tri des emballages jusqu'en janvier 2020 au travers d'une délégation de service publique.



Produits	Tonnages	Variation par rapport à 2011	Prestataires traitant les produits
Déchets végétaux	26 380 tonnes	+ 1,32 %	Compostage SITREVA Traitement par prestataires : ZYMOVERT, COMPOST SUD, COMPADRUE, SEDE,
Bois	7 279 tonnes	+ 4,16 %	Bois 2 r CEL, PAPREC RECYCLAGE
Métaux	2 232 tonnes	- 7,35 %	QUENTIN, SFE, METALUFER
Gravats propres	13 430 tonnes	- 13,59 %	STAR, SPAC LTG, CHEZE
Gravats à trier	4 655 tonnes	+ 67,80%	CHEZE
Verre	8 267 tonnes	- 0,60 %	Saint-Gobain
Tout-venant	17 694 tonnes	+ 2,87 %	SITREVA 4 165 tonnes valorisées au centre de valorisation énergétique d'OUARVILLE Et 13 529 tonnes en enfouissement
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	570 tonnes	+ 8,57 %	SITREVA
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	234 284 appareils électriques et électroniques usagés Soit 1 566 tonnes	Appareils électriques : + 20 % Tonnages : - 14 %	Partenaire ECO-SYSTEMES depuis 2008

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE LA HAUTE VALLEE DE LA REMARDE

VOLET ZONAGE ASSAINISSEMENT

REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA HAUTE VALLEE DE LA REMARDE

Mandataire

PÖYRY

Indice	Date	Description	Dess.	Vérif.
2	30/05/2007	Version 2 après avis de la commune	HR	CD
1	20/04/2007	VERSION 1	HR	CD

Zonage de l'assainissement des eaux usées

Echelle	N° Affaire	Plan N°
	RA6004	PLAN_ZONAGE-EU_Longvilliers_A0.mxd

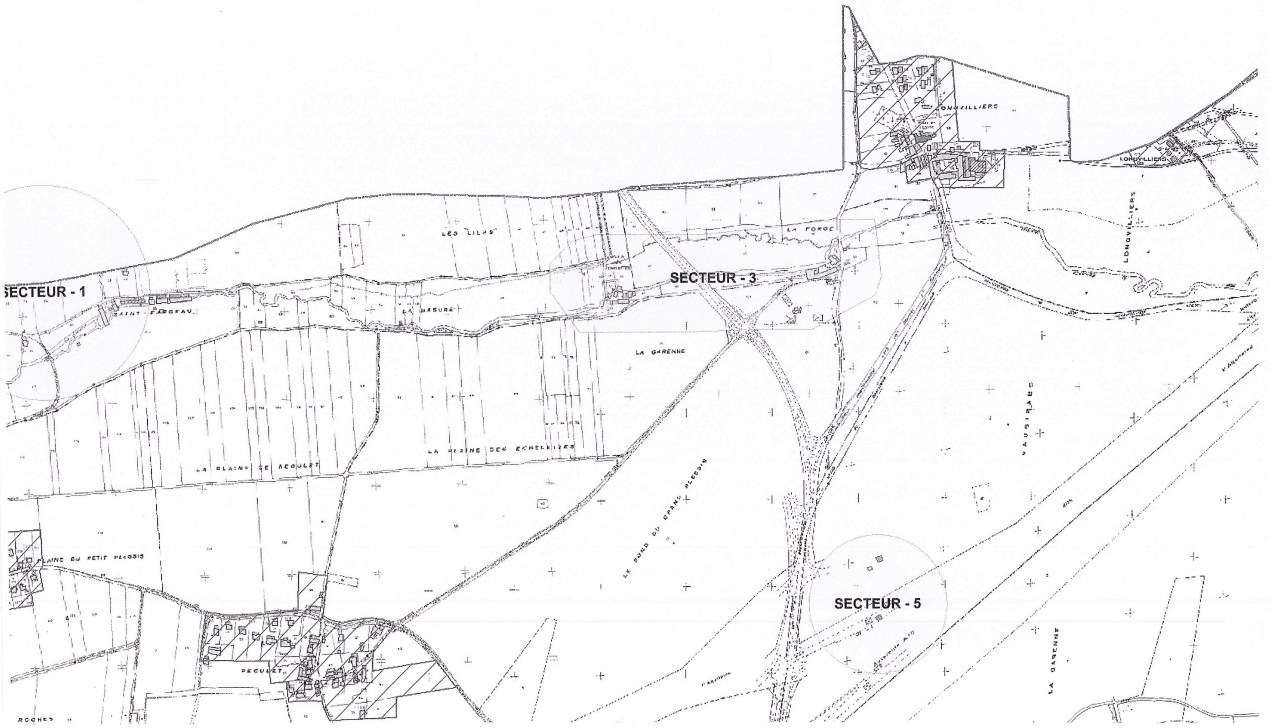
Commune de LONGVILLIERS

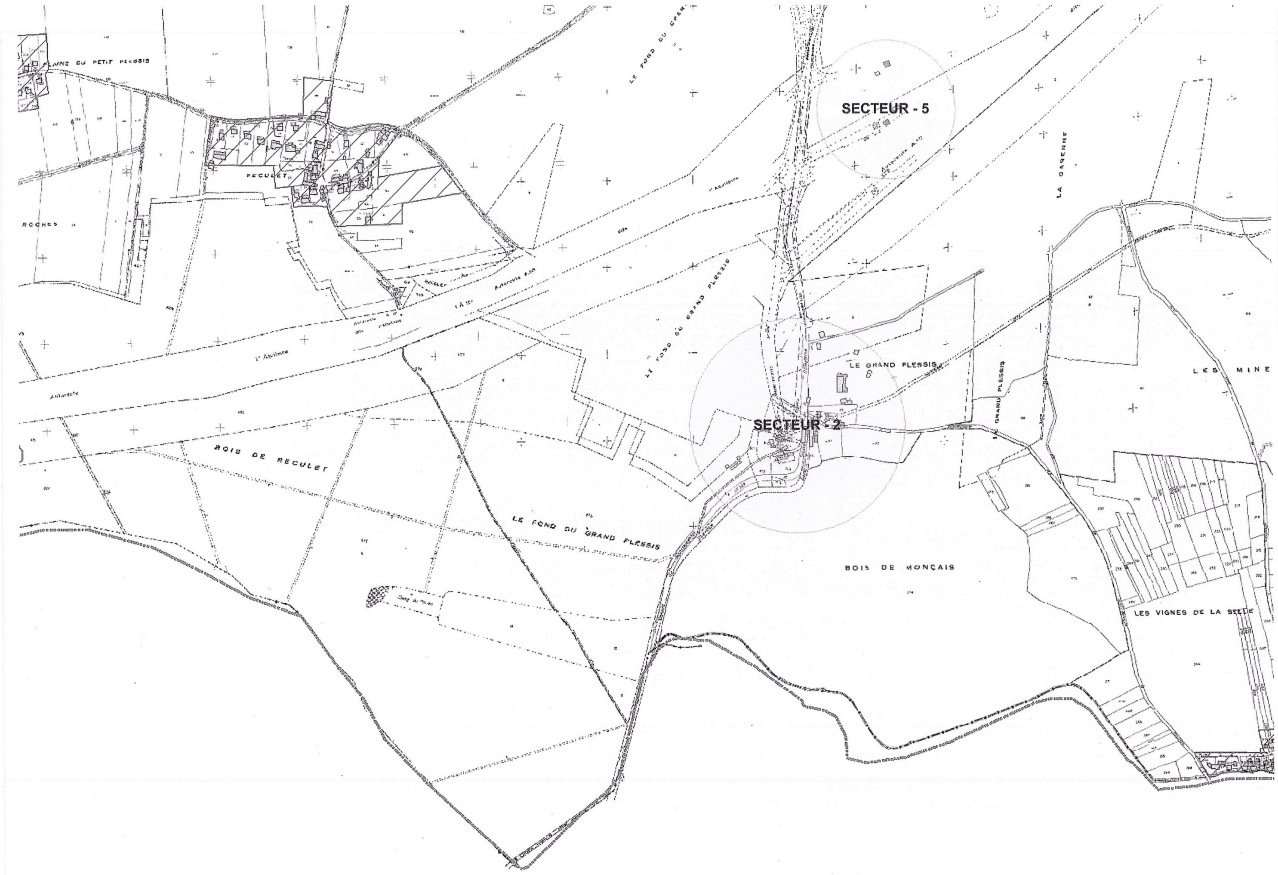
PÖYRY

Agence de Saint-Quentin-en-Yvelines
Département Gestion des Ressources en Eau
Le Florestan
2, boulevard Vauban 78180 Montigny-le-Bretonneux
Tel.: 01 30 12 91 00, Fax.: 01 39 44 91 87
www.poyry-environment.com

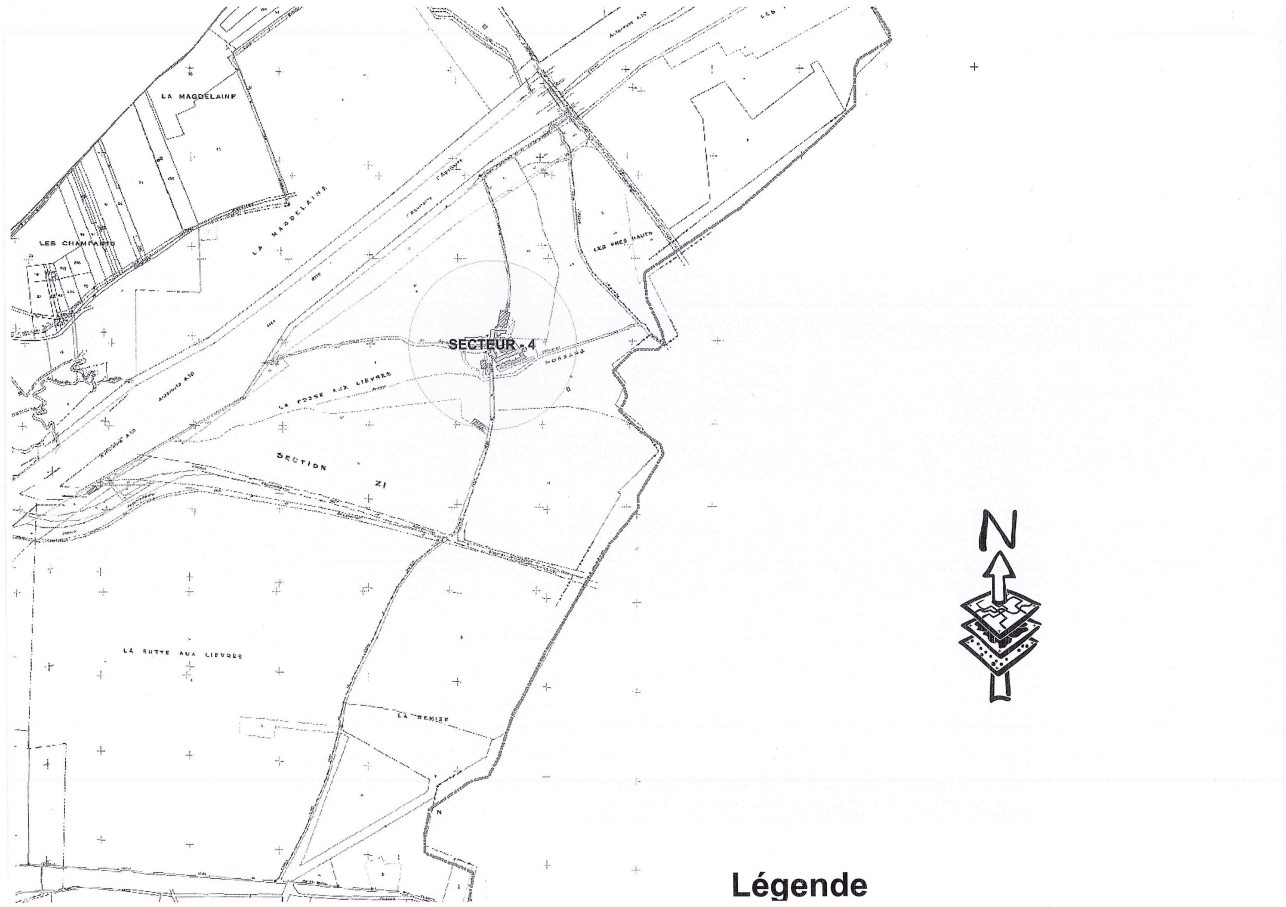
Competence. Service. Solutions.


SECTEUR - 1
LES LILAS
LA MASURE
LA PLAINE DES ECHELLES
LA PLAINE DE RECULET
LE PETIT PLESSIS
PLAINE DU PETIT PLESSIS
RECULET
LES ROCHES
BOIS DE RECULET
LE FOND DU GRAND PLES

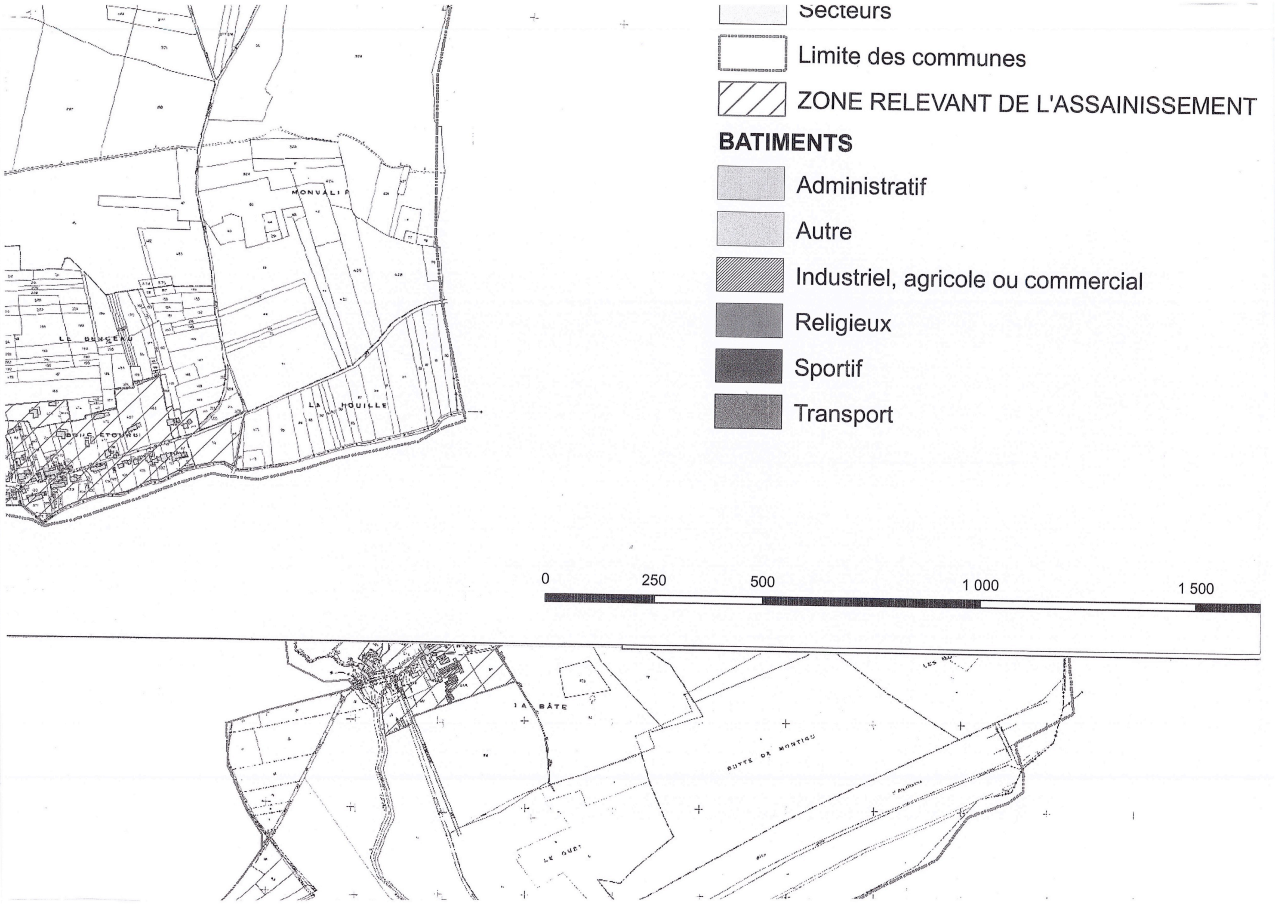

SECTEUR - 1
SECTEUR - 3
SECTEUR - 5
LES LILAS
LA MESURE
LA GARENNE
LA PLAINE DES ECHELLIERS
LA PLAINE DE REGULET
LE PORC DU GRAND PLESSIS
LA GARENNE

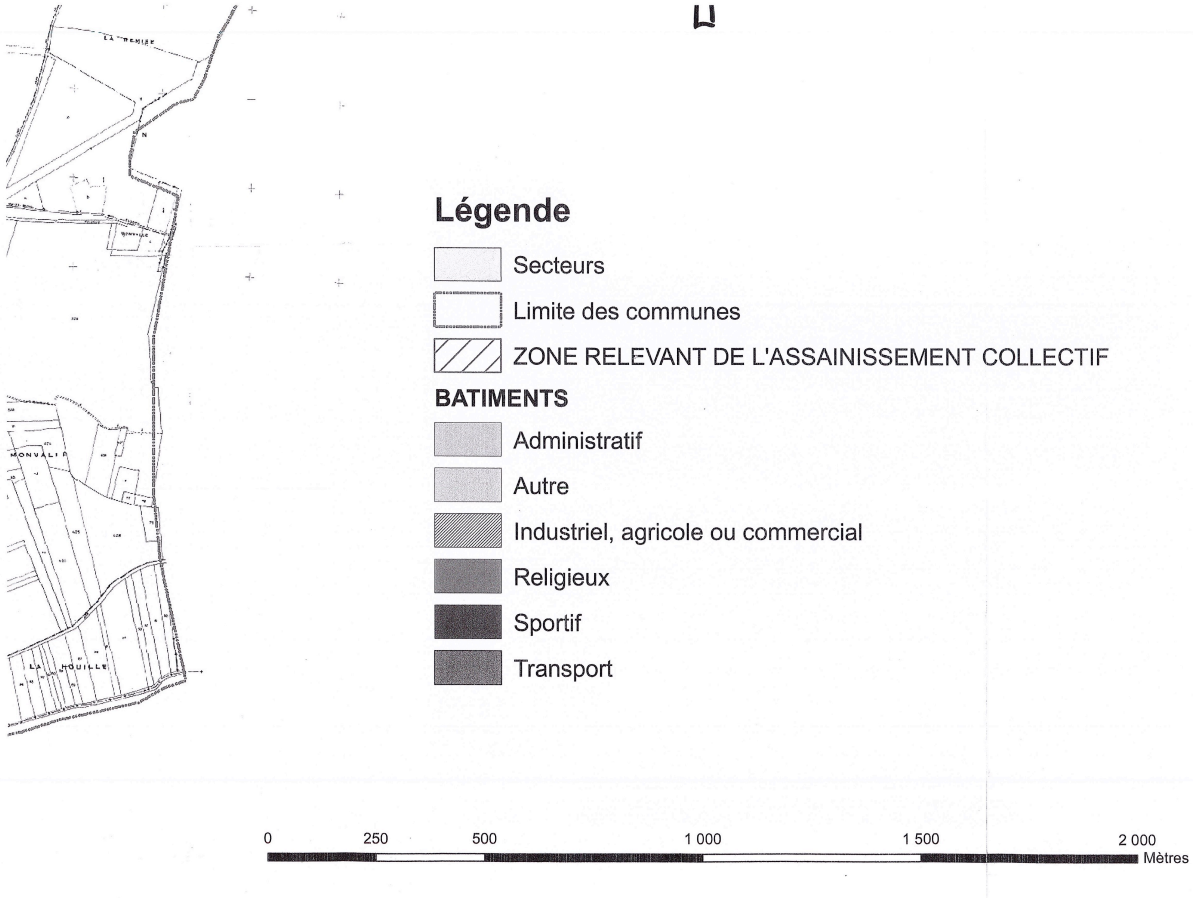

SECTEUR - 5
SECTEUR - 2
LE GRAND PLESSIS
BOIS DE RECULET
LE FOND DU GRAND PLESSIS
BOIS DE MONÇAIS
LES VIGNES DE LA SEILLE
LA GARENNE


LA BUTTE BRÛLÉE
L'ETANG
LES CORNUES
L'ERABLE
BUTTE DE MONTIGU
LES MARIGNONS
LA BÂTE
BUTTE DE MONTIGU
LE GUET


LA MAGDELAINE
LES CHAMPARTS
LA MAGDELAINE
LES PRES HAUTS
SECTEUR n.4
LA FOSSE AUX LIEVRES
SECTION ZI
LA SUITTE AUX LIEVRES
LA BENISE
N

Légende


Secteurs
Limite des communes
ZONE RELEVANT DE L'ASSAINISSEMENT
BATIMENTS
Administratif
Autre
Industriel, agricole ou commercial
Religieux
Sportif
Transport
0
250
500
1 000
1 500
LA BÂTE
BUTTE DE MONTIAU
LE QUET


Légende
Secteurs
Limite des communes
ZONE RELEVANT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
BATIMENTS
Administratif
Autre
Industriel, agricole ou commercial
Religieux
Sportif
Transport
0
250
500
1 000
1 500
2 000
Mètres

****